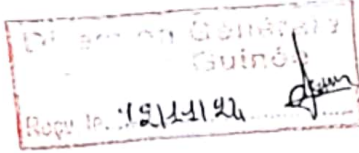


DELEGATION SYNDICALE MTN GUINEE



Conakry, le 12 novembre 2024

A Monsieur le Directeur Général de MTN Guinée

N°/ REF : UNI/CNTG/FESATEL/DSMTN/MS/75/11/24/091

Objet : Préavis de grève

Monsieur,

Considérant le procès-verbal de l'élection de la Délégation Syndicale de MTN Guinée, affiliée à la FESATEL, à la date du 02 mars 2023 ;

Considérant l'annonce de la vente des parts d'actions de MTN Guinée à l'Etat Guinéen ;

Considérant le refus de la Direction Générale d'associer les syndicalistes aux débats et négociations concernant les points touchant les travailleuses et travailleurs dans ce processus de vente ;

Considérant plusieurs violations de droits des travailleurs et travailleuses au sein de la société ;

Considérant le vote de l'Assemblée Générale de ce jour mardi 12 novembre 2024 ;

Nous, Délégation Syndicale de MTN Guinée, à l'issue de cette assemblée générale validée venons par ce courrier qui fait office de préavis de grève, demander ce qui suit :

- L'ouverture sans délai des négociations autour de la plateforme déposée en l'occasion de la vente des parts de MTN ;
- L'application de la lettre de recommandation de l'Inspecteur Général du Travail référencée N°317 MTFP/CAB/IGT2024 du 25 octobre 2024.

Siège : Coleah, Commune de Matam - Email: BSAreeba-Guinee@mtn.com.gn
Tel: +224 664 22 24 48 & +224 664 22 26 03


SN

DELEGATION SYNDICALE MTN GUINEE

Si les points ci-haut cités ne sont pas pris en compte, nous nous verrons dans l'obligation, à l'expiration du délai de ce préavis, d'user de tous les moyens que nous confère la loi.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos sentiments distingués.

1er Titulaire
Mamandi SIDIME



Copies :

IGT, FESATEL